



**Description du module de formation :**

**Formation concernant les responsabilités des collaborateurs en entreprise, avec ou sans fonction cadre, en matière de sécurité et santé au travail (SST).**

**Objectifs :** Acquérir les notions utiles sur les obligations et devoirs légaux en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

**Programme :**

- Les bases légales (lois, ordonnances, directives...),
- Les organes d'exécution,
- Les obligations de l'employeur / du travailleur,
- Le droit civil et pénal, exemples pratique.

**Public :** Cette formation est destinée aux :

- spécialistes en sécurité au travail et protection de la santé,
- directeurs et cadres d'entreprise, chargés de projets, de missions,
- tous les collaborateurs de l'entreprise, avec ou sans fonction cadre.

**Intervenants :** Spécialistes MSST reconnus selon l'OQual.

**Participants :** Groupes de 10 personnes environ.  
Une attestation SST est remise, sur demande, aux participants **présents pendant toute la durée** de la formation. Pour les spécialistes MSST, cette formation compte pour **1** unité de formation continue (UFC).

**Durée :** 2 h ½

**Lieu, date(s) :** En entreprise.  
Date(s) : à convenir.

**Coût :** Entreprise affiliée à la CCT et à la Solution de branche = CHF 300,-  
Entreprise affiliées à la Solution de branche uniquement = CHF 350,-

**Conditions d'admission :** Avoir payé le prix de la formation avant la séance.

**Inscriptions :** Au moyen du **bulletin d'inscription**.  
L'entreprise met à disposition une salle et les infrastructures nécessaires.  
La finance d'inscription est due si l'entreprise ne s'est pas déditée par écrit au moins 2 semaines avant la formation.

**Contact :** Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)  
Service SST  
2301 La Chaux-de-Fonds  
032 910 03 83  
[info@cpih.ch](mailto:info@cpih.ch)